



## **COMMISSION DE DISCIPLINE**

---

<b>Réunion :</b>	du jeudi 12 mai 2016 tenue au siège du District à Vesoul.
<b>Président :</b>	M. PRETOT.
<b>Présents :</b>	MM. ADAM – ARMBRUSTER – COURAUD – DORMOY E. - VEJUX.

---

Les clubs sont priés de bien vouloir noter que les sanctions infligées au cours de la réunion ci-dessus prennent effet à partir du **VENDREDI 13 MAI 2016 SAUF MENTIONS SPECIALES**.

**RAPPEL** : Les clubs sont informés que les notifications officielles par le biais des sites Internet des instances de la Ligue ou des Districts et Foot clubs ont un caractère officiel en cas de litige.

**Les clubs sont tenus de consulter Foot clubs.**

Nous précisons aux clubs que seules les personnes inscrites sur les feuilles d'arbitrage ou les personnes citées dans les rapports des officiels sont susceptibles d'être reçues pour audition devant notre Commission Départementale de Discipline.

Tout licencié exclu à l'occasion d'une rencontre par décision de l'arbitre peut faire valoir sa défense dans les conditions prévues par le Règlement Disciplinaire de la F.F.F. figurant en annexe 2.

S'il s'agit d'un joueur et que celui-ci est exclu lors d'un match de compétition officielle, **ce joueur est automatiquement suspendu pour le match de compétition officielle suivant**. Cette suspension automatique ne s'applique pas aux éducateurs ou aux dirigeants.

En ce qui concerne les sanctions complémentaires, s'ajoutant à la suspension automatique consécutive à l'exclusion, celles-ci doivent être purgées consécutivement et sans discontinuité, dès la notification de la décision.

Les sanctions prononcées par la Commission Départementale de Discipline du District, à la suite d'avertissements, de révocation de sursis, de rapports d'officiels, ne sont exécutées **qu'à partir du lundi 0 heure qui suit le prononcé du jugement**.

\*\*\*\*\*

La notification officielle des décisions de la Commission de Discipline du District de Haute-Saône est diffusée sur le site officiel du District de Haute-Saône, **chaque vendredi après-midi**.

### **NOTA IMPORTANT :**

Tout joueur objet d'une suspension ferme ou d'une suspension automatique ne peut, dans les deux jours qui suivent le match sur lequel il a purgé sa sanction, prendre part à une rencontre officielle avec une **autre** équipe de son club.

\*\*\*\*\*

**DOSSIER 100 : (Reprise)**

**F.C. LA ROMAINE 1 – GRPT LA GOULOTTE 1 du 9/04 en U18 – 3<sup>ème</sup> division A.**

La commission,  
Reprenant le dossier,

Après vérification et après avoir pris note de l'absence non excusée de monsieur LUCOT Médéric, dirigeant du Fc La Romaine et délégué de la rencontre,

Après avoir pris note de l'absence excusée de Monsieur JOBERT Christophe, arbitre assistant du Grpt la Goulotte,

Après audition conformément aux dispositions de l'article 9 du règlement disciplinaire devant la Commission de Discipline du District de la Haute-Saône de Monsieur WIDMER Samuel, arbitre officiel de la rencontre, HOUOT Stéphane, arbitre assistant du F.C. La Romaine, GARNIER Frédéric, dirigeant du F.C. La Romaine, COLIN Yoann, dirigeant du Grpt la Goulotte et Madame MANGIN Charlotte, dirigeante du Grpt la Goulotte, régulièrement convoqués,

Après rappel chronologique des faits,  
Après relecture des différents rapports,  
Après audition des personnes ci-dessus,

La commission :

**Suspend Monsieur ULU Kadir, joueur du Grpt la Goulotte, entré sur le terrain pour tentative de coups envers un adversaire, alors qu'il était sur le banc, six matches fermes dont l'automatique, à compter du 10/04/2016.**

Amende : 27 € au Grpt la Goulotte.

Considérant que l'équipe du Grpt la Goulotte a quitté volontairement le terrain avant la fin de la rencontre, estimant ne plus être en sécurité vu le comportement d'éléments perturbateurs extérieurs ayant agressé le délégué de la rencontre et appel de la gendarmerie par le Président du F.C. La Romaine,

**La commission donne match perdu aux deux équipes. Score : FC LA ROMAINE = 0 ; GRPT LA GOULOTTE = 0.**

Amende : 74 € au Grpt la Goulotte (pour abandon volontaire de terrain, avant la fin du match).

Amendes : 50 € au F.C. La Romaine (pour comportement inconvenant des spectateurs) et 32€ (absence à audition).

La commission rappelle que le club recevant reste responsable du comportement des spectateurs et rappelle aussi les dirigeants et joueurs des deux clubs aux devoirs de leurs charges.

Frais d'audition à la charge des deux clubs.

Dossier transmis à la CDA.

Notification par courriel en date du 13/05/2016.

**DOSSIER 112 :**

**VESOUL MONTMARIN 1 – JUSSEY 1 du 5/05 en Challenge du District.**

Expulsion du joueur AARRAS Ayad (1314014378) de Vesoul Montmarin, à la 117<sup>ème</sup> MN, pour brutalité envers un adversaire plus menaces et intimidations verbales ou physiques envers des officiels, suite à son exclusion.

**Suspendu six matches fermes dont l'automatique.**

Amende : 27 € à Vesoul Montmarin.

**DOSSIER 113 :**

**VILLERSEXEL/ESPRESLS 1 – HAUTE VALLEE DE L’OGNON 1 du 5/05 en Challenge du District.**

Expulsion du joueur REMOND Sébastien (1311193609) de Villersexel/Espresls, à la 66<sup>ème</sup> MN, suite à deux avertissements.

**Match automatique suffisant.**

Expulsion du joueur BONIN Jérémy (2543070168) de la Haute Vallée de l’Ognon, à la 89<sup>ème</sup> MN, pour bousculade volontaire et tentative de coups à l’encontre d’un joueur adverse, au cours de la rencontre.

**Suspendu quatre matches fermes dont l’automatique.**

Amendes : 27 € à Villersexel/Espresls et 54 € à la Haute Vallée de l’Ognon (2<sup>ème</sup> expulsion).

**DOSSIER 114 :**

**MAGNY VERNOIS 1 – PESMES/MONTS DE GY 1 du 5/05 en Coupe 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> division.**

Expulsion du joueur FIDALGO FERRERO Antoine (2544292326) de Magny Vernois, à la 88<sup>ème</sup> MN, suite à deux avertissements et suite à son comportement agressif, en dehors de la rencontre.

**Suspendu trois matches fermes dont l’automatique (1 + 2).**

Expulsion du joueur RIVATON Pierre (2543225203) de Pesmes/Monts de Gy, à la 48<sup>ème</sup> MN, pour faute grossière à l’encontre d’un adversaire, au cours de la rencontre.

**Suspendu deux matches fermes dont l’automatique.**

Amendes : 27 € à Magny Vernois et 27 € à Pesmes/Monts de Gy.

**DOSSIER 115 :**

**PUSEY 1 – VESOUL MONTMARIN 2 du 5/05 en Coupe 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> division.**

Expulsion du joueur ALYOUY Jawad (1384014313) de Vesoul Montmarin, à la 75<sup>ème</sup> MN, pour coup volontaire envers un adversaire, au cours de la rencontre.

**Suspendu trois matches fermes dont l’automatique.**

Amende : 27 € à Vesoul Montmarin.

**DOSSIER 116 :**

**PERROUSE 1 – FOUGEROLLES 1 du 5/05 en 1<sup>ère</sup> division.**

Expulsion du joueur SIMON Guillaume (1314012776) de Fougerolles, à la 82<sup>ème</sup> MN, pour faute grossière envers un adversaire, au cours de la rencontre.

**Suspendu deux matches fermes dont l’automatique.**

Amende : 27 € à Fougerolles.

**DOSSIER 117 :**

**F.C. 4 RIVIERES 70 3 – BONNEVENT 1 du 5/05 en 3<sup>ème</sup> division A.**

Expulsion du joueur CORNOT Johan (1354016807) de Bonnevent, à la 81<sup>ème</sup> MN, suite à deux avertissements.

**Match automatique suffisant.**

Expulsion du joueur BULLER Adrien (2543815709) de Bonnevent, à la 85<sup>ème</sup> MN, pour propos blessants envers un adversaire et propos blessants envers un officiel en dehors de la rencontre.

**Suspendu trois matches fermes dont l’automatique.**

Amende : 54 € à Bonnevent.

Après lecture des différents rapports et s’appuyant sur le rapport de l’arbitre,

La commission :

**Suspend Monsieur MARMIER Jean-Charles, joueur de Bonnevent, trois matches fermes, pour geste ou comportement obscène, envers un officiel, en dehors de la rencontre. Date d’effet : Mardi 17/05/2016 à zéro heure.**

Amende : 27 € à Bonnevent.

Dossier transmis à la CDA.

**DOSSIER 118 :**

**MELISEY/ST BARTHELEMY 1 – CHAMPEY 1 du 8/05 en 1<sup>ère</sup> division.**

Expulsion du joueur PARISOT Jody (1384014927) de Melisey/St Barthélémy, à la 62<sup>ème</sup> MN, suite à deux avertissements.

**Match automatique suffisant.**

Amende : 81 € à Melisey/St Barthélémy (3<sup>ème</sup> expulsion).

**DOSSIER 119 :**

**HAUTE VALLEE DE L'OGNON 1 – FROTEY LES VESOUL 1 du 8/05 en 2<sup>ème</sup> division B.**

Expulsion du joueur BUTEL Anthony (1324021158) de la Haute Vallée de l'Ognon, à la 90<sup>ème</sup> MN, suite à deux avertissements.

**Match automatique suffisant.**

Expulsion du joueur BENTIRI Anis (1324020197) de la Haute Vallée de l'Ognon, à la 89<sup>ème</sup> MN, pour coup de tête volontaire envers un adversaire, au cours de la rencontre.

**Suspendu quatre matches fermes dont l'automatique.**

Amende : 81 € à la Haute Vallée de l'Ognon (2<sup>ème</sup> expulsion de la saison pour BENTIRI Anis).

Dossier transmis en CDA.

**DOSSIER 120 :**

**VESOUL R.C. 1 – VELESMES 2 du 8/05 en 4<sup>ème</sup> division A.**

Expulsion du joueur BAGUE Mickaël (1311073785) capitaine de Vesoul R.C., à la 93<sup>ème</sup> MN, pour coup de tête volontaire envers un adversaire, au cours de la rencontre.

**Suspendu quatre matches fermes dont l'automatique (3 + 1 capitaine).**

Amende : 27 € à Vesoul R.C.

**DIVERS :**

La commission enregistre un match ferme suite à trois avertissements aux joueurs suivants :

**(Date d'effet lundi 16/05/2016) :**

- OUABBOU Issam (2543052276) de St Loup/Corbenay. Amende : 28 €
- SCHMITT Kevin (1384017988) de Champey. Amende : 28 €
- NICOLAS Sylvain (1394010971) de Port/Saône. Amende : 28 €
- RUFFONI Christophe (1320136573) du F.C. 4 Rivières 70. Amende : 28 €
- DANGOIN David(2543378630) de Bonnevent. Amende : 28 €
- DUPONT Samuel (1324020794) de la Vallée du Scey. Amende : 28 €
- BRIOT Romain (2543079854) de Magny Vernois. Amende : 28 €
- BARTHELEMY Thomas (2543329560) de la Haute Vallée de l'Ognon. Amende : 28 €
- LECLERC Nicolas (1364016611) de Villersexel/Esprels. Amende : 28 €
- BOUSHEL Nadir (2545037629) de la Vallée du Scey. Amende : 28 €
- HUMBERT Marc (1320675819) de Magny Vernois. Amende : 28 €

La commission enregistre un carton blanc aux joueurs suivants (Journée du 8/05/2016) :

- DARD Jérémy (1311340209) de Velet. Amende : 5 €
- BARTHELEMY Thomas (2543329560) de la Haute Vallée de l'Ognon. Amende : 5 €
- CLERGET Lilian (2546240951) de Champlitte. Amende : 5 €

(Journée du 5/05/2016 : R.A.S.)

Le Président,

**Dominique PRETOT**

Le secrétaire,

**Bernard ARMBRUSTER**

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel Disciplinaire dans les conditions de forme et de délai prévus à l'article 44 bis des Règlements Généraux et Disciplinaire de la Ligue.*